

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Délibération
N° 18.236.4
En exercice37
Présents27
Votants.....33
Pour33
Contre0
Abstention0

POLE POPULATION ET QUALITE DE VIE SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE
PREVENTION ROUTIERE FORMATION STAGE D'INTERVENANTS EN EDUCATION ROUTIERE - ACTIONS PRIMAIRE MOBILIPASS APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 13/12/2018

L'an deux mille dix-huit
Et le 19 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

4 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : madame Cathy LIMORTE.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Prévention routière formation – Stage d'intervenants en éducation routière – Actions primaires Mobilipass – Approbation de la convention et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail, notamment sa sixième partie relative à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le projet de convention de formation professionnelle continue - Stage d'« Intervenants en Education Routière - Actions primaires *Mobilipass* » ;

Considérant que, dans le cadre du réseau de prévention que la Domitienne a initié depuis 2007, des stages de formation d'intervenants en éducation routière, destinés aux employés et aux policiers municipaux travaillant dans le cadre scolaire ou périscolaire, ont été mis en place et que 16 agents ont été formés depuis ;

Considérant que l'objectif de ces stages est d'apporter aux participants les moyens de mettre en œuvre une prévention efficace du risque routier auprès des enfants des écoles et qu'actuellement, toutes les communes sont dotées de pistes d'éducation routière ;

Considérant que 4 stagiaires sont inscrits à cette formation qui se déroulera à Montpellier les 8, 9 et 10 janvier 2019 ;

Considérant que le coût de la formation par stagiaire est de 420 euros soit un total de 1 680 euros TTC, étant précisé que les frais de déplacements et de restauration ne sont pas pris en charge par la Communauté de communes ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CARALP, Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE la tenue d'un nouveau stage d'« *Intervenants en Education Routière – Actions primaires Mobilipass* » dans les conditions sus-rappelées.

II. APPROUVE en conséquence le projet de convention de formation à conclure entre les parties tel qu'annexé à la présente délibération.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer la convention de formation professionnelle continue avec La Prévention Routière Formation pour un montant de 1 680 euros TTC pour les 4 stagiaires inscrits.

IV. PRECISE que les dépenses en résultant feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour l'exercice 2019.

V. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VI. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

VII. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_23

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_23